

Agir en santé environnementale avec le PRSE Mobilisation des acteurs drômois

Atelier en visioconférence
24 novembre 2020
9h – 12h30

<http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr>


Santé
Environnement
3^e plan
régional
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En 2017, le ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, ainsi que le ministre des solidarités et de la santé, ont fixé comme priorité de leur action commune l'axe de **la santé environnementale**.

La santé environnementale traite des **impacts sur la santé liés aux milieux de vie (naturel, domestique ou professionnel) et aux contaminations des milieux (eau, air, sol, etc)**. Elle va donc interroger, par exemple :

- la qualité de l'air intérieur et extérieur (quels polluants, quelles ressources, quels effets sur la santé),
- la qualité de l'eau,
- le bruit,
- les ondes électromagnétiques,
- l'alimentation...

... car tous ces facteurs agissent sur la santé.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes traite également cette priorité dans le cadre de la **stratégie eau – air – sol**.

Le **Plan régional santé-environnement Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021**, en tant que cadre d'action, a vocation à coordonner les interventions en santé-environnement sur l'ensemble du territoire régional. Porté par la Préfecture de région, la DREAL et l'ARS, son but est de **favoriser la construction par l'ensemble des citoyens d'un environnement toujours plus favorable à leur santé**.

En votre qualité de représentant(e) de services départementaux interministériels qui ont une mission d'accompagnement et de suivi des actions locales, ou d'acteurs locaux essentiels sur les enjeux de santé environnementale, **vous avez un rôle à jouer comme pilote ou relais** de la dynamique régionale en santé environnementale.

Ce rôle de relais contribuera à ce que les messages en santé-environnement (portés par le PRSE 3) soient appropriés par tous les échelons de mise en œuvre des interventions publiques.

Dans cette perspective, à l'issue de l'atelier du 24 novembre 2020 :

- **vous aurez acquis des compétences sur la santé environnementale, et sur la notion de « déterminants de santé » en général et appliquée au territoire de la Drôme,**
- **vous serez en mesure d'être, à votre tour, un relais territorial des enjeux de santé environnementale portés par le PRSE.**

Merci de consulter la notice technique jointe à cette invitation pour anticiper la procédure de connexion, car deux outils seront utilisés pour animer cet atelier.

Programme de l'atelier du 24 novembre 2020 – 9h-12h30

9h - 9h10 – Accueil – Introduction de l'atelier par Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Drôme

9h10 - 9h25 – Présentation de la santé environnementale et des déterminants de santé

9h25 - 9h45 - Présentation des enjeux de santé environnementale dans la Drôme

9h45 - 10h - Quizz sur quelques enjeux de santé environnementale

10h - 10h50 - Mise en situation n°1 : quels sont les enjeux d'un projet d'extension urbaine sur un territoire de la Drôme ?

10h50 - 11h - Pause

11h - 11h20 - Temps d'échanges sur les apprentissages liés aux activités de début de matinée

11h20 - 12h20- Mise en situation n°2 : d'après les nouvelles connaissances acquises dans la matinée, comment mobiliseriez-vous à votre tour les parties prenantes sur le territoire de la Drôme vis-à-vis des enjeux portés par le PRSE ?

12h20 - 12h30 - Clôture